



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Montrouge, le 3 Juin 2019

Nos Réf. : CODEP-DTS-2019-023855

**Transport TGE.DEN.TRANS**  
**7 allée des Maraichers**  
**13013 Marseille**

**Objet :** Contrôle des transports de substances radioactives  
Inspection n° INSNP-DTS-2019-1112 du 17 mai 2019  
Transport routier de substances radioactives

**Réf. :** [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V  
[2] Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), version 2017  
[3] Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit « arrêté TMD »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire concernant le contrôle des transports de substances radioactives, une inspection a eu lieu le 17 mai 2019 au laboratoire Cyclopharma de Marseille (13). Elle avait pour thème les modalités d'expédition de colis de substances radioactives.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection.

## **SYNTHÈSE DE L'INSPECTION**

L'inspection du 17 mai 2019 avait pour objectif de vérifier les conditions dans lesquelles sont transportés les colis radio pharmaceutiques marqués au Fluor 18 partant par voie terrestre du laboratoire Cyclopharma de Marseille.

Les inspecteurs ont examiné les équipements de transport, les documents mis à disposition du conducteur et le véhicule (notamment le dispositif d'arrimage des colis). Un point a également été fait sur la radioprotection du conducteur.

A l'issue de cette inspection, il ressort que les conditions dans lesquelles votre société transporte des colis de matières radioactives sont, pour les points inspectés, conformes à la réglementation.

### **A. DEMANDES D'ACTIONS CORRECTIVES**

- Néant -

### **B. DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- Néant -

**C. OBSERVATIONS**

- Néant

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, mes salutations distinguées.

**L'adjointe au directeur du transport et des  
sources,**

**Signé par**

**Andrée DELRUE**